

**EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DE PANACÉA
ASSURANCES DU 7 JUIN 2018**

.....

I. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ (C. com., art. L. 225-100-1, I,1°)

.....

J. Information relative aux critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance mentionnée à l'article L. 533-22-1 du Code Monétaire et Financier

L'ADN du Groupe Pasteur Mutualité et de son entité Panacéa est caractérisé par des valeurs fortes d'entraide, de respect et d'équité. Cet esprit porté par notre Groupe et ses adhérents est également fondateur de notre politique de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) forte en tant qu'employeur, que consommateur et en tant qu'investisseur.

Cette démarche est appliquée au niveau du Groupe et est identique pour toutes les sociétés qui le composent.

Au-delà de notre histoire et de nos valeurs, depuis 2015, en amont de la publication du décret d'application de la Loi de Transition Energétique (LTE), le Groupe Pasteur Mutualité porte une attention particulière sur les titres financiers acquis depuis cette période et déjà présents dans le portefeuille dans une optique de prise de conscience dans un premier temps sur les émissions carbone liées à ces titres et dans un second temps, fixer des objectifs de limitation des émissions et ainsi parvenir à l'objectif ambitieux de réduction des émissions présentes dans le portefeuille financier.

Au 31/12/2017, Panacéa consolide ses travaux d'évaluation des émissions CO2 dans le portefeuille financier et met en place sa stratégie de décarbonation en projetant une intégrations des supports financiers spécialisés sur les infrastructures via des sociétés-projets portant des actifs d'énergies renouvelables (essentiellement éolien et photovoltaïque) en Europe et dans des sociétés offrant des solutions au changement climatique, dont la réduction des émissions de CO2 est l'objectif principal.

Panacéa profite du déploiement de cette politique Groupe pour la prise en compte de nouveaux investissements mais ne porte pas au 31/12/2017 de ligne d'investissement focalisant sur ces stratégies du fait du périmètre réduit de ses expositions financières.

Une première revue des portefeuilles en Octobre 2017 sous l'angle de la Transition Energétique (TE) fait ressortir des éléments concrets sur l'application de cette stratégie avec pour exemple une exposition

maîtrisée sur les secteurs à plus forte intensité carbone comme les services aux collectivités, l'énergie et les matériaux de près de 2% par rapport à un indice de référence sur le portefeuille obligataire de Panacéa.

Ainsi la mesure concrète ressort nettement améliorée sur ce périmètre par rapport à l'indice de référence :

- Emprunte Carbone en tonnes de CO2 émises par million d'euros de revenus, réduite de 67 tonnes, soit 20% de moins.
- Emprunte Carbone en tonnes de CO2 émises par million d'euros investis, réduite de 58 tonnes, soit 31% de moins.
- Emission Carbone globale en tonnes de CO2 émises, réduite de 1714 tonnes, soit 31% de moins.

Ces performances ont été possibles grâce à une part « Energie renouvelable » bien représentée, une position charbon inférieure aux indices et aucune exposition à l'extraction fossile.

Ces premières mesures avec un impact très prometteur nous encouragent à poursuivre nos efforts sur la sélection de nos investissements, portant notre engagement d'amélioration des émissions des titres financiers.